

# ANNEXE 2

## INTIMIDATION – PROTOCOLE D'INTERVENTION

Ce protocole vise à encadrer et à contrer les gestes d'intimidation et de violence. Rappelons que *l'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère répétitif, l'intention de blesser et un rapport de force inégal entre la victime et l'agresseur*. Nous vous invitons à lire la page 2 du code de vie pour de plus amples informations à ce sujet d'une haute importance pour l'école. Les intervenants de l'école se donnent pour mission d'agir à 100% selon le modèle des **4 R** : en présence d'intimidation, l'adulte **R**éagit, il **R**assure, il **R**éfère et il **R**evoit.

### Étape 1 : Intervention/Information pour un premier événement

- ✓ Un signalement doit être fait à la direction
- ✓ Information au sujet de l'intimidation
- ✓ Information aux parents (victime et intimidateur)
- ✓ Excuses/engagements sur place
- ✓ Autres

### Étape 2 : Intervention/Information pour un deuxième événement

- ✓ Un signalement doit être fait à la direction
- ✓ Information aux parents (victime et intimidateur)
- ✓ Possibilité de consultation auprès d'un membre des services aux élèves ✓ Une ou plusieurs conséquences parmi les suivantes:
  - Réflexion écrite, recherche sur l'intimidation, lettres d'excuses ou autres gestes de réparation
  - Retrait du lieu où l'intimidation a eu lieu ou retrait lors de certains moments de la journée
  - Autres : Voir les conséquences dans le code de vie

### Étape 3 : Mesures spéciales - intervention/Information pour un troisième événement

- ✓ Un signalement doit être fait à la direction
- ✓ Implication de l'agent socio communautaire du service de police
- ✓ Suspension interne ou externe
- ✓ Autres

### Étape 4 : Mesures extrêmes - intervention/Information pour un quatrième événement

- ✓ Un signalement doit être fait à la direction
- ✓ Suspension interne ou externe
- ✓ Implication des ressources de la communauté et scolaires
- ✓ Implication du Service de police
- ✓ Autres

**Droit de réserve** : La direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.